



## Recommandé

Conseil d'Etat  
du Canton de Fribourg  
Rue des Chanoines 17  
1701 Fribourg

Affaire traitée par : vm

Siviriez, le 7 décembre 2021

### **Demande de reconsidération dans le processus d'élaboration du volet éolien du Plan directeur cantonal (PDCant)**

Monsieur le Président,  
Madame la Conseillère d'Etat,  
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le Conseil communal se réfère à l'objet cité en titre et vous informe se rallier aux courriers des différentes communes qui vous ont été transmis.

Le Conseil communal a également pris connaissance de la demande de reconsidération déposée par les Communes de La Sonnaz et de Vuisternens-devant-Romont en date du 5 octobre 2021. Au vu des éléments avancés et circonstanciés, le Conseil communal estime qu'ils revêtent un caractère très sérieux.

Le Conseil communal est en droit de se poser les mêmes questions que l'ensemble des communes et celles directement concernées par les sites éoliens retenus dans le PDCant.

Dès lors, il requiert de votre Haute Autorité d'obtenir tous les éclaircissements quant à l'indépendance et la neutralité des experts mandatés pour assister le Service de l'énergie dans l'élaboration du volet éolien du PDCant.

En vertu de l'article 104 CPJA, en cas de faits avérés, le Conseil communal demande une reconsidération portant sur l'adoption du volet « éolien » du Plan directeur cantonal (PDCant) arrêté par ordonnance du 2 octobre 2018 (RSF 710.31) par le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg, Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg et entrée en vigueur le 15 octobre 2018 (fiches T121 et P0305 à P0311).

Si tel est le cas, la Commune de Siviriez demande à ce qu'il soit procédé à de nouvelles études de base sur le volet « éolien » du Plan directeur cantonal et à une nouvelle procédure de consultation.

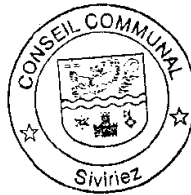
Le Conseil communal vous remercie de l'attention portée à sa demande et dans l'attente de vos nouvelles, il vous prie de croire, Monsieur le Président, Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'assurance de sa haute considération.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic



René Gobet



La Secrétaire



Véronique Moret

**Copie aux Communes de :**

- Courtepin
- Misery-Courtion
- La Sonnaz
- Belfaux
- Billens-Hennens
- Ursy
- Vuisternens-devant-Romont
- Grangettes
- Sorens
- Villorsonnens
- Le Châtelard
- Pont-en-Ogoz
- Gibloux
- Le Flon
- La Verrerie
- Vaulruz
- Sâles
- Riaz
- Marsens
- La Roche
- Surpierre
- Prévondavaux
- Plaffeien
- Plasselb